

Point de vue sur les « mariages blancs » : sonder les coeurs et les reins...

écrit par Maxime | 14 avril 2025



Photo Chloé Riste

En Saône-et-Loire, Danielle, 75 ans, s'est mariée avec son compagnon tunisien Fadi sans papier ni emploi, placé

sous le coup d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français), âgé de 30 ans.

Madame le Maire n'a pas caché qu'elle était particulièrement peu disposée à marier les deux conjoints ayant 45 ans de différence, suspectant un mariage « blanc » c'est-à-dire un mariage n'ayant d'autre but que de permettre à Fadi d'obtenir des papiers...

Par ailleurs, une sorte de charivari muet a été organisé dans la rue où des personnes se sont réunies avec des banderoles pour exprimer leur désapprobation de ce mariage et leur soutien au maire de Montpon-en-Bresse, Anne Trontin.

<https://www.bienpublic.com/faits-divers-justice/2025/03/29/suspicion-de-mariage-blanc-l-union-a-bien-eu-lieu-ce-samedi>

Danny Perret, la mariée, a par ailleurs déclaré qu'elle adhérerait aux idées du Rassemblement national mais que dans le cas présent, elle savait qu'elle épousait un homme honnête avec qui elle partage une histoire d'amour réelle.

Que penser de tout cela ?

Il est vrai qu'il est possible de faire annuler un mariage en France lorsqu'il semble au procureur de la République que les époux n'ont pas d'intention matrimoniale sérieuse, autrement dit se marient sans avoir l'idée de rester ensemble durablement mais pour bénéficier d'autres avantages découlant du statut du mariage.

Dans le cas présent, le procureur de la République a fait mener une enquête dont il a déduit que les époux avaient une intention matrimoniale réelle, partageaient

une communauté de vie... ce qui l'a conduit à accepter de faire célébrer le mariage.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire/suspicion-de-mariage-blanc-ce-que-dit-le-procureur-de-la-republique-de-chalon-sur-l-union-de-danielle-et-fadi-3132388.html>

De quel côté se situer ?

Je dois dire que je suis totalement choqué de l'attitude du maire Anne Trontin ainsi que de ses administrés venus en renfort contre cette union. Elle me fait penser à Christine Boutin, l'éternelle persécutrice du mariage entre personnes du même sexe...

De quel droit peut-on prétendre sonder les coeurs et les reins, dire qu'Untel a le droit de se marier et pas tel autre ?

Je ne dis pas qu'elle n'ait pas eu une volonté de bien faire, mais je comprends parfaitement la réaction de Danny Perret qui lui a adressé une lettre où elle lui a signifié qu'elle avait gâché « le plus beau jour de sa vie ».

Cette notion de mariage blanc n'a aucun sens !

L'intention matrimoniale ne signifie rien du tout. On peut se marier à tout âge adulte, avec l'idée et la possibilité de procréer ou non ensemble, fonder une famille n'étant plus le but du mariage.

Le mariage ne veut plus rien dire puisqu'on peut divorcer avec une très grande facilité, et l'on peut fonder une famille en dehors de tout cadre matrimonial.

De même, l'acquisition de la nationalité par le mariage

n'a plus rien d'automatique...

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/lacquisition-de-la-nationalite-francaise-raison-du-mariage-avec-un-conjoint-francais-0>

Vous devez :

- *être marié(e) depuis 4 ans avec un Français(e). Cette durée est de 5 ans si, depuis votre mariage, vous n'avez pas résidé au moins 3 ans de manière ininterrompue en France ou, en cas de résidence à l'étranger, si votre conjoint n'a pas été inscrit sur les registres consulaires pendant la durée de votre communauté de vie à l'étranger. Si votre mariage a été célébré à l'étranger, il doit avoir été transcrit sur les registres de l'état civil français ;*
- *justifier d'une résidence régulière en France ;*
- *justifier d'une communauté de vie affective et matérielle avec votre conjoint depuis votre mariage ;*
- *justifier d'une connaissance écrite et orale suffisante de la langue française par la production d'un diplôme ou d'une attestation. Ce niveau doit être au moins égal au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ;*
- *ne pas avoir été condamné(e) en France à une peine d'emprisonnement supérieure ou égale à 6 mois ;*
- *ne pas avoir été condamné(e) pour un acte qualifié de crime ou délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ;*
- *ne pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'expulsion non expressément rapporté ou abrogé ou d'une interdiction du territoire français non entièrement exécutée.*

Le candidat à l'acquisition de la nationalité française devra alors passer un entretien pour justifier sa demande...

Cela ressemble de plus en plus au parcours du combattant !

Pourquoi s'encombrer d'un mariage quand de toute façon, les OQTF ne sont que rarement exécutées, que la clandestinité n'est plus un délit, que nombre de prestations sociales sont ouvertes aux étrangers résidant en France ?

Puisque Fadi n'a commis aucune infraction sur notre territoire, pourquoi partir du présupposé que c'est une mauvaise personne à renvoyer illico presto dans son pays, alors que Danielle l'a pris sous son aile ?

En réalité, il me semble que la loi française est mal faite.

Il faut arrêter de sonder les reins et les coeurs pour savoir si telle et telle personne sont vraiment unies d'amour pour se marier. Qui est-on pour le savoir ?

Si l'on ne veut pas qu'une Danielle puisse épouser un tunisien clandestin, il faut inscrire dans la loi qu'il est interdit de se marier avec un clandestin.

Mais aller s'autoriser à juger le sérieux d'une relation sur la base de la différence d'âge, de l'origine, de la situation administrative, me semble totalement déplacé...

Les lois de l'amour sont insondables et par ailleurs, je ne vois pas d'un bon oeil que ce soit un procureur, qui ne représente, comme les juges, que lui-même, qui puisse faire la pluie ou le beau temps dans ce domaine...

Si Danny s'était entichée d'un Russe, on lui aurait peut-être interdit de se marier...

Enfin, les avantages sociaux liés au mariage sont bien maigres. En cas de décès par exemple, le conjoint survivant bénéficiera d'une forte exonération de droits

de mutation à titre gratuit au titre de la succession du défunt. La polygamie étant interdite, cette exonération ne profite de toute façon qu'à une seule personne. Après avoir été tondu et taxé à toutes les sauces sa vie durant, on devrait pouvoir librement transmettre ses biens sans fiscalité au profit d'une personne de son choix dans la limite du plafond légal d'exonération... Où est le problème ?

Alors je ne sais pas de quelle mouvance politique se trouvent ce maire et ses administrés venus la soutenir, mais il me paraît clair que la stigmatisation des mariages censés être blancs date d'une époque révolue. La notion de mariage a évolué. Si l'on veut interdire d'épouser un clandestin, il faut l'inscrire dans la loi. Se permettre de juger les gens sur le sérieux de leurs sentiments, se permettre de vouloir interdire à des adultes consentants de se marier, me dérange profondément.

<https://www.bienpublic.com/faits-divers-justice/2025/03/29/suspicion-de-mariage-blanc-l-union-a-bien-eu-lieu-ce-samedi>

Saône-et-Loire Suspicion de mariage blanc : l'union a bien eu lieu ce samedi

Danny Perret, âgée de 75 ans, s'est unie ce week-end par les liens du mariage avec son compagnon Fadi à Montpont-en-Bresse, après six ans de relation. Un mariage qui a fait couler beaucoup d'encre étant donné l'écart des deux fiancés.

Rédaction BP, avec le Journal de Saône-et-Loire – 29 mars 2025 à 14:21 | mis à jour le 30 mars 2025 à 14:46 – Temps de lecture : 2 min



Photo Chloé Riste

Ils sont mariés ! Comme l'indique ce samedi midi [le Journal de Saône-et-Loire](#), Danny Perret, 75 ans, et Fadi, Tunisien de 30 ans, sont finalement unis par les liens du mariage.

Des habitants présents avec des pancartes

Avant le début de la cérémonie et pour montrer leur mécontentement, des riverains s'étaient réunis devant la mairie avec des pancartes indiquant « Soutien à notre maire » et « Être maire, c'est compliqué », ainsi qu'avec des drapeaux français.



Photo Chloé Riste

Pour rappel, la maire de Montpont-en-Bresse, Anne Trontin, [s'opposait à cette union](#). La septuagénaire, qui voulait se fiancer, lui avait alors adressé une lettre, [comme le rapportaient nos confrères du Journal de Saône-et-Loire](#).

« Je ne peux plus dormir, ni manger, ni éprouver de la joie, ni du bonheur »

Elle lui reprochait d'avoir « gâché le plus beau jour de sa vie. » Mais également d'être responsable de soucis de santé : « Je ne peux plus dormir, ni manger, ni éprouver de la joie, ni du bonheur. » Bien déterminée à se marier, elle regrette néanmoins « d'avoir demandé son mariage à Montpont ».

Plus de 40 ans d'écart

Il faut rappeler que [l'annonce du mariage a fait l'effet d'une bombe](#) dans cette commune. La différence d'âge entre les fiancés, plus de 40 ans, et la situation irrégulière du jeune homme tunisien de 30 ans a inquiété Anne Trontin.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire/suspicion-de-mariage-blanc-ce-que-dit-le-procureur-de-la-republique-de-chalon-sur-l-union-de-danielle-et-fadi-3132388.html>

Suspicion de mariage blanc : ce que dit le procureur de la République de Chalon sur l'union de Danielle et Fadi



Danielle et Fadi ont pu se dire « oui » ce samedi 29 mars • © Anthony Borlot / France Télévisions

Écrit par [Gaël Simon](#)

Publié le 02/04/2025 à 16h10

Danielle et Fadi ont pu se dire « oui » à Montpont-en-Bresse samedi 29 mars. La maire de cette commune de Saône-et-Loire soupçonnait un mariage blanc et s'est prononcée contre leur union. Le parquet de Chalon-sur-Saône rappelle qu'une enquête

menée pendant près d'un mois avait conduit à valider la cérémonie.

C'est un mariage sous le feu du projecteur. D'un côté, un couple : Danielle, 70 ans, et Fadi, 30 ans, originaire de Tunisie et dont le titre de séjour n'est pas en règle. De l'autre, la mairie de Montpont-en-Bresse (Saône-et-Loire), opposée à leur union, car elle soupçonne un mariage blanc.

► À LIRE AUSSI : [Suspicion de mariage blanc : malgré le refus de la maire et une manifestation d'opposants, Danielle et Fadi se sont dit « oui »](#)

Après une longue bataille, [Danielle et Fadi ont pu se dire « oui »](#) ce samedi 29 mars. La maire, sans étiquette, Anne Trontin dit avoir célébré l'union par obligation et contre son gré. Car selon la loi, « lorsque le procureur prend la décision de laisser célébrer le mariage, celle-ci s'impose au maire, qui doit y procéder, le refus de le faire étant susceptible de constituer une voie de fait et expose le maire à une condamnation à des dommages-intérêts ».



Danielle et Fadi se sont mariés à la mairie de Montpont-en-Bresse samedi 29 mars • © Anthony Borlot – France Télévisions
Une enquête de près d'un mois

Une précision apportée ce mercredi 2 avril par le procureur de la République de Chalon-sur-Saône, Patrice Guigon. Celui-ci avait mené une enquête quelques mois suivant le mariage, à la suite du signalement de la maire de Montpont-en-Bresse.

►À LIRE AUSSI : [Suspicion de mariage blanc : « tu as gâché mon bonheur, ma vie », écrit la future mariée à la maire](#)

« Une enquête civile approfondie a été diligentée à ma demande le 23 décembre 2024 », rappelle le procureur. L'ouverture de l'enquête avait provoqué le report du mariage à deux reprises pour permettre aux investigations d'aboutir.



Danielle déclare qu'elle et Fadi ont eu un véritable coup de foudre l'un pour l'autre. • © Anthony Borlot – France Télévisions

« L'enquête a été adressée à mon parquet le 26 janvier 2025 et n'a pas permis d'établir que le projet de mariage était dénué d'intention matrimoniale, une communauté de vie entre les futurs époux étant même constatée », indique le parquet. En clair : pour le procureur, il ne s'agit pas d'un mariage blanc.

C'est ce qui m'a conduit à ne pas m'opposer à cette célébration

Patrice Guigon, procureur de la République de Chalon-sur-Saône

Ces constatations ont alors été transmises à la maire de Montpont-en-Bresse et aux futurs époux le 5 février dernier. Une fois la décision de la justice prise, l'élue a alors l'obligation de célébrer le mariage. « En qualité d'officier de l'état civil, il est placé sous l'autorité du procureur de la République qui peut lui adresser des observations ou des injonctions ».

Une polémique qui a pris une tournure politique

Un rappel des procédures en vigueur de la part du parquet de Chalon, car la polémique avait pris une tournure politique à quelques jours du mariage entre Danielle et Fadi. Eric Michoux, député (Union des Droites pour la République) de la 4^{ème} circonscription de Saône-et-Loire avait en effet apporté son soutien à la maire de Montpont-en-Bresse.

« Nous parlons du mariage de deux personnes dont la différence d'âge est de plus de 40 ans. Le monsieur est un jeune Tunisien sans papiers, sans travail, sans domicile

fixe, et sous le coup d'une OQTF qui va bientôt être déclenchée. Tout tend à prouver que c'est un mariage blanc, très certainement pas un mariage d'amour », affirmait-il le 25 mars dernier, indiquant même avoir déposé le jour-même une proposition de loi contre les abus et pour lutter contre les mariages « gris » ou « blanc ».

Madame Trontin a été abandonnée par le système. Mon combat, c'est d'aider tous ces élus qui, au quotidien, tiennent ces petites communes

Éric Michoux, député de la 4ème circonscription de Saône-et-Loire

L'élu s'était même rendu à Montpont-en-Bresse quelques heures avant le mariage pour participer au comité de soutien à Anne Trontin organisé devant la mairie par des habitants.

« Madame Trontin a un courage extraordinaire, je discute avec elle, on travaille depuis un mois sur ce sujet-là. Je n'ai pas à commenter la décision ou la non-décision du Procureur de la République sur le fait que tel ou telle personne se marie, une loi existe, on doit l'appliquer », confiait-il ce jour-là.

Danielle et Fadi : une rencontre en 2019

Pour rappel, les nouveaux époux [s'étaient rencontrés en 2019](#) sur les réseaux sociaux. Deux ans plus tard, Danielle, habitante de Montpont-en-Bresse, militante pour le Rassemblement national et deux fois candidate aux élections départementales, décide de se rendre en Tunisie pour rencontrer Fadi.

► À LIRE AUSSI : [Suspectés de mariage blanc : Danielle, 70 ans, va se marier avec Fadi, 30 ans, Tunisien sans-papiers, « un coup de foudre incroyable »](#)

« Ça a été un coup de foudre incroyable. On ne pouvait plus se quitter », raconte Danielle, pour qui leur union devient vite une évidence. Alors, lorsque la maire de sa commune soupçonne un mariage blanc et affirme ouvertement son opposition, [Danielle affiche sa colère](#).

Dans un mail adressé à l'édile, elle écrit : « Tu m'as fait énormément de mal, tu as gâché mon bonheur, ma vie, le plus beau jour de ma vie. J'aime Fadi, c'est ma vie, sa famille est ma famille. Avant de mourir, son père qui m'aimait beaucoup, m'a dit : tu te marieras avec Fadi, vous êtes tellement bien ensemble. »



Danielle et Fadi, dans la maison de la retraitée à Montpont-en-Bresse (Saône-et-Loire), le 25 mars 2025. • © ANTHONY BORLOT / FRANCE TÉLÉVISIONS

Malgré les oppositions suscitées par leur union, Danielle et Fadi ont donc finalement pu se marier. Il y a quelques jours, Danielle se posait la question d'un déménagement. « C'est difficile de vivre ici quand je constate à quel point tu me détestes », avait-elle écrit à la maire de Montpont-en-Bresse.

Note de Christine Tasin

Un grand merci à Maxime pour avoir exposé si clairement les choses, car il est vrai que dans le clan patriote anti-immigration, l'instinct pousse à voir dans tout mariage avec un clandestin un moyen de régulariser ce dernier. Mais Maxime nous ouvre les yeux : d'abord rien ne permet de mettre en doute les sentiments des 2 personnes qui vivent ensemble depuis longtemps et qui sommes-nous pour juger de la vie d'autrui à partir du moment où maire, procureur et autres personnes bien intentionnées n'ont pas trouvé de cadavre de placard, de double vie, de délinquant... Et puis, à l'heure où les OQTF peuvent rester libres pendant des années, que la

CEDH nous intime le conserver l'immense majorité des clandestins au nom de quoi empêcherions-nous un couple de se marier ?